

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 27 janvier 2025 à 18 h 30.

Sont présents : La mairesse Lyne Boulanger, Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 24 janvier 2025 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

#### **2025-024                   OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 27 janvier 2025. Il est 21 h 18.

**ADOPTÉ**

0 personnes dans la salle

#### **2025-025                   ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **2025-026                   NOMINATION – DG PAR INTERIM**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE monsieur Normand Graillon soit nommé directeur par intérim et que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que les conseillers Michel Champigny et Denis Gilbert soient autorisés à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉ**

#### **2025-027                   LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 22.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

#### **Certificats de crédit disponibles**

Numéro           Nom